

Comité du programme et budget

Vingtième session
Genève, 8 – 12 juillet 2013

SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES POUR 2012 ET LE PREMIER TRIMESTRE DE 2013

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient les chiffres préliminaires à fin 2012, qui sont soumis à vérification et seront présentés officiellement au PBC à sa session de septembre 2013 du PBC en tant qu'états financiers vérifiés pour 2012. Afin de donner aux États membres une vue plus détaillée de la situation financière de l'Organisation, le document donne également les chiffres arrêtés à la fin du premier trimestre de 2013.
2. Le présent document donne en outre aux États membres des informations générales concernant le point 5 de l'ordre du jour ("Projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015").
3. Il convient de rappeler que, depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont établis conformément aux normes IPSAS, alors que le budget de l'Organisation continue d'être établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée ("convention budgétaire"), conformément au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Les tableaux ci-dessous indiquent les recettes et les dépenses sur la base de la comptabilité d'exercice modifiée et les ajustements correspondants au titre des normes IPSAS.
4. Le tableau 1 donne un aperçu des résultats préliminaires de l'OMPI pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, ainsi que pour la période cumulée allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 (15 mois). Il contient également des chiffres sur le niveau des activités d'enregistrement dans les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

Tableau 1. Résultats préliminaires et paramètres financiers à fin 2012 et fin mars 2013
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2010-2011	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements ¹	Montants effectifs préliminaires pour 2012	Montants effectifs pour 2012-2013 par rapport au budget ²	Montants effectifs pour la période janvier 2012-mars 2013 (15 mois) ³	Montants effectifs pour 2012-2013 par rapport au budget ²
RECETTES							
<i>Contributions</i>	34,8	34,9		17,5	50%	21,9	63%
<i>Taxes</i>							
Système du PCT	434,8	480,6		262,0	55%	326,2	68%
Système de Madrid	99,6	104,4		52,8	51%	64,8	62%
Système de La Haye	5,9	11,2	n.d.	3,1	28%	3,9	35%
Système de Lisbonne	0,0	0,0		0,0	40%	0,0	70%
<i>Total, taxes</i>	540,3	596,2		317,9	53%	394,9	66%
<i>Autres recettes</i>	17,7	16,4		9,5 ⁴	58%	11,4 ⁴	70%
Total, recettes	592,8	647,4		344,9	53%	428,3	66%
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	(20,5)	-		(14,9)	n.d.	(18,8)	n.d.
RECETTES après ajustements IPSAS	572,4	647,4		330,0	51%	409,5	63%
DÉPENSES							
<i>Dépenses de personnel</i>	396,4	413,4	410,7	199,2	48%	248,0	60%
<i>Autres dépenses</i>	192,5	234,0	237,7	90,9	38%	112,8	47%
Total, dépenses	588,9	647,4	648,4	290,1	45%	360,9	56%
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses	14,4	-	-	14,3	n.d.	18,6	n.d.
DÉPENSES après ajustements IPSAS	603,3	647,4	648,4	304,4	47%	379,5	59%
Résultat opérationnel	(30,9)	-	n.d.	25,6	n.d.	30,0	n.d.
ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT							
<i>Nombre de demandes PCT</i>	318 632	368 000		194 522	53%	240 902	65%
<i>Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le système de Madrid</i>	115 616	128 900	n.d.	63 813	50%	78 473	61%
<i>Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le système de La Haye</i>	9 103	17 800		5 560	31%	6 956	39%

¹ Le budget 2012-2013 après virements indique uniquement les dépenses. Il rend compte du budget des programmes corrigé des virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. Le budget 2012-2013 après virements tient également compte des ajustements relevant de la clause de flexibilité approuvés par le Directeur général conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, en vertu desquels cinq postes avaient été créés au titre du programme 5 (Système du PCT) compte tenu d'un niveau des activités d'enregistrement plus élevé que prévu dans le budget pour 2012-2013, d'où une allocation supplémentaire de 982 mille francs suisses pour les dépenses de personnel.

² La comparaison pour les chiffres relatifs aux recettes et à l'enregistrement est effectuée sur la base des estimations figurant dans le programme et budget approuvé, alors que les chiffres relatifs aux dépenses sont comparés au budget après virements.

³ Y compris les provisions pour charges

⁴ Y compris un montant de 3,8 millions de francs suisses relatif à la reprise des provisions, comptabilisé sous Recettes diverses en rapport avec les projets financés au titre des réserves.

5. Le tableau 2 indique la situation financière globale de l'OMPI pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, ainsi que la pour la période cumulée allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2013 (15 mois). Il indique le montant des dépenses en rapport avec les projets financés par les réserves de l'OMPI avec les ajustements correspondants au titre des normes IPSAS. Des informations sont également données sur le montant des fonds de réserve et de roulement (FRR).

Tableau 2. Situation financière globale à la fin de 2012 et de mars 2013
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2010-2011	Montants effectifs préliminaires pour 2012	Montants effectifs pour la période janvier 2012-mars 2013 (15 mois)
Recettes	592,8	344,9 ¹	428,3 ¹
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	(20,5)	(14,9)	(18,8)
RECETTES après ajustements IPSAS	572,4	330,0	409,5
DÉPENSES	588,9	290,1	360,9
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses	14,4	14,3	18,6
DÉPENSES après ajustements IPSAS	603,3	304,4	379,5
Résultat opérationnel	(30,9)	25,6	30,0
Dépenses prélevées sur les réserves			
Dépenses au titre des projets spéciaux (réserves)	(41,9)	(14,8)	(18,2)
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses prélevées sur les réserves	27,1	4,9	6,1
<i>Sous-total, réductions des réserves</i>	<i>(14,8)</i>	<i>(9,9)</i>	<i>(12,1)</i>
Résultat global après déduction des dépenses prélevées sur les réserves	(45,7)	15,7	17,9
Solde d'ouverture des FRR	208,3	162,5	162,5
Solde de clôture des FRR	162,5	178,2	180,4
Niveau recommandé pour les FRR	116,8	120,6	120,6
Projets approuvés à financer sur les réserves (solde non utilisé)	47,8	36,6	35,1
Solde des FRR	(2,1)	21,0	24,7

¹ Y compris un montant de 3,8 millions de francs suisses relatif à la reprise des provisions, comptabilisé sous Recettes diverses en rapport avec les projets financés au titre des réserves.

6. Le tableau 3 présente les taux d'utilisation du budget par programme en 2012 et pour la période cumulée allant jusqu'au 31 mars 2013. Le tableau 4 indique les résultats préliminaires pour 2012 par union (unions financées par des contributions, Union du PCT, Union de La Haye et Union de Lisbonne).

Tableau 3. Dépenses 2012-2013 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements *	Montants effectifs pour 2012	Pourcentage du budget 2012- 2013 après virements	Dépenses effectives pour la période janvier 2012-mars 2013 (15 mois)**	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements
1 Droit des brevets	4 843	5 163	2 151	41,7%	2 828	54,8%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	6 053	5 654	2 690	47,6%	3 275	57,9%
3 Droit d'auteur et droits connexes	18 593	19 425	8 545	44,0%	10 425	53,7%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 980	6 630	2 934	44,3%	3 784	57,1%
5 Système du PCT	178 600	175 893	83 533	47,5%	103 166	58,7%
6 Systèmes de Madrid et Lisbonne	52 094	50 622	23 850	47,1%	29 355	58,0%
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10 585	9 975	4 710	47,2%	5 925	59,4%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 788	4 132	1 757	42,5%	2 029	49,1%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	35 102	33 126	15 153	45,7%	18 468	55,8%
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6 439	6 348	2 815	44,3%	3 371	53,1%
11 Académie de l'OMPI	10 332	11 856	5 751	48,5%	6 794	57,3%
12 Classifications et normes internationales	6 932	6 976	3 361	48,2%	4 117	59,0%
13 Bases de données mondiales	4 503	4 302	1 970	45,8%	2 461	57,2%
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 038	7 634	3 444	45,1%	4 330	56,7%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 813	8 104	3 911	48,3%	4 677	57,7%
16 Économie et statistiques	4 585	5 198	2 222	42,7%	2 832	54,5%
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 992	2 884	1 248	43,3%	1 570	54,4%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 768	7 048	3 516	49,9%	4 266	60,5%
19 Communications	16 599	16 269	7 685	47,2%	9 600	59,0%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	10 912	10 349	4 245	41,0%	5 163	49,9%
21 Direction générale	18 948	18 338	8 703	47,5%	10 750	58,6%
22 Gestion du programme et des ressources	18 901	19 074	8 987	47,1%	11 235	58,9%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	21 493	21 907	9 998	45,6%	12 815	58,5%
24 Services d'appui généraux	46 271	40 000	17 792	44,5%	22 222	55,6%
25 Technologies de l'information et de la communication	50 408	47 977	23 133	48,2%	30 012	62,6%
26 Supervision interne	5 050	4 837	2 306	47,7%	2 820	58,3%
27 Services de conférences et services linguistiques	37 240	37 691	18 207	48,3%	22 018	58,4%
28 Sécurité et sécurité	12 159	10 814	5 212	48,2%	6 428	59,4%
29 Projets de constructions	7 675	7 144	3 518	49,2%	3 575	50,0%
30 PME et innovation	11 261	9 816	3 439	35,0%	4 264	43,4%
31 Système de La Haye	6 970	6 906	3 293	47,7%	4 014	58,1%
Non affecté	7 503	26 319	-	0,0%	-	0,0%
TOTAL GÉNÉRAL	647 430	648 411	290 079	44,7%	358 589	55,3%

* Le budget 2012-2013 après virements rend compte du budget des programmes corrigé des virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. Le budget 2012-2013 après virements tient également compte des ajustements en application de la clause de flexibilité approuvés par le Directeur général conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, en vertu desquels cinq postes avaient été créés au titre du programme 5 (Système du PCT) compte tenu d'un niveau des activités d'enregistrement plus élevé que prévu dans le budget pour 2012-2013, d'où une allocation supplémentaire de 982 mille francs suisses pour les dépenses de personnel.

** Non compris les provisions pour charges

Tableau 4. Résultats préliminaires par union, à fin 2012
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La-Haye	Union de Lisbonne	Total
Recettes ¹	18 636	267 262	55 079	3 494	394	344 865
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	(5,0)	(14 079)	(750)	(52)	(4)	(14 890)
RECETTES après ajustements IPSAS	18 631	253 183	54 329	3 442	390	329 975
DÉPENSES	17 056	216 087	50 465	5 778	692	290 078
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses	842	10 666	2 491	285	34	14 318
DÉPENSES après ajustements IPSAS	17 898	226 753	52 956	6 063	726	304 396
Résultat opérationnel	733	26 430	1 373	(2 621)	(336)	25 579
Dépenses prélevées sur les réserves						
Dépenses au titre des projets spéciaux (réserves)	(1 148)	(8 911)	(3 971)	(775)	(13)	(14 818)
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses prélevées sur les réserves	632	3 560	768	(16)	5	4 949
<i>Sous-total, dépenses prélevées sur les réserves</i>	<i>(516)</i>	<i>(5 351)</i>	<i>(3 203)</i>	<i>(791)</i>	<i>(8)</i>	<i>(9 869)</i>
Résultat global après réductions des réserves	217	21 079	(1 830)	(3 412)	(344)	15 710

¹ Y compris un montant de 3,8 millions de francs suisses relatif à la reprise des provisions, comptabilisé sous Recettes diverses en rapport avec les projets financés au titre des réserves.

7. Le tableau 5 donne un aperçu de l'effectif de l'OMPI (fonctionnaires occupant des postes budgétaires autorisés et titulaires de contrats de travail temporaires et de courte durée) à la fin de 2012 ainsi qu'à la fin mars 2013.

Tableau 5. Postes et effectif par programme

Programmes	Effectif à fin décembre 2012			Effectif à fin mars 2013		
	Postes*	Titulaires de contrats de courte durée et agents temporaires**	Total	Postes*	Titulaires de contrats de courte durée et agents temporaires**	Total
1 Droit des brevets	9	2	11	9	1	10
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	9	2	11	9	2	11
3 Droit d'auteur et droits connexes	22	6	28	22	3	25
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6	5	11	7	5	12
5 Système du PCT	329	40	369	338	36	374
6 Systèmes de Madrid et Lisbonne	101	16	117	102	15	117
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	17	21	38	17	21	38
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	6	-	6	6	-	6
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	45	12	57	44	9	53
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	10	2	12	11	2	13
11 Académie de l'OMPI	12	4	16	14	3	17
12 Classifications et normes internationales	14	2	16	15	1	16
13 Bases de données mondiales	8	-	8	8	-	8
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	12	5	17	12	5	17
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	10	-	10	10	-	10
16 Économie et statistiques	8	2	10	9	2	11
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	5	-	5	5	-	5
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	11	4	15	10	5	15
19 Communications	32	10	42	33	8	41
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	15	3	18	15	3	18
21 Direction générale	31	8	39	29	8	37
22 Gestion du programme et des ressources	43	11	54	43	11	54
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	36	7	43	36	8	44
24 Services d'appui généraux	49	6	55	50	6	56
25 Technologies de l'information et de la communication	46	8	54	46	9	55
26 Supervision interne	7	4	11	7	4	11
27 Services de conférences et services linguistiques	71	9	80	70	9	79
28 Sécurité et sécurité	6	1	7	6	-	6
29 Projets de constructions	-	1	1	-	1	1
30 PME et innovation	11	4	15	12	3	15
31 Système de La Haye	14	2	16	14	2	16
TOTAL GÉNÉRAL	995	197	1 192	1 009	182	1 191

* À comparer aux 1109 postes autorisés, dont 5 postes approuvés par le Directeur général en 2012 conformément à l'article 5.6 du Règlement du personnel relatif aux ajustements au titre de la clause de flexibilité. Ces postes ont été créés dans le cadre du programme 5 (Système du PCT), compte tenu d'un niveau des activités d'enregistrement plus élevé que prévu dans le budget pour 2012-2013, d'où une allocation supplémentaire de 982 mille francs suisses pour les dépenses de personnel.

** Suite à l'approbation du Statut et règlement du personnel révisé, l'OMPI a procédé à la réforme des arrangements contractuels des agents titulaires de contrats de courte durée (agents temporaires de la catégorie des services généraux, titulaires d'un contrat de travail spécial, consultants, traducteurs et réviseurs). Ce processus a débuté vers la fin de 2012 et s'est poursuivi tout au long du premier trimestre de 2013.

[Fin du document]